

L'intégration régionale dans le Bassin du Lac Tchad face au défi sécuritaire

Mahouli HEURANG Mahouliⁱ

Enseignant Chercheur

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Faculté des Science Juridiques et Politiques (FSJP)

Université de N'Djamena(TCHAD)

Résumé

Cette étude s'intéresse à la question des défis sécuritaires dans un contexte d'intégration régionale au niveau du Bassin du Lac Tchad. Plus précisément elle fait un état des lieux de la situation sécuritaire. Elle tente donc de trouver une explication à l'inefficacité de la lutte pour endiguer l'avancée du terrorisme malgré le fait que cette localité regroupe en son sein plusieurs organisations supranationales. Les résultats montrent que les pays constituant le Bassin sont dans une situation sécuritaire moins bonne aussi bien sur le point de vue humain qu'institutionnel. En plus, il est noté un manque de coordination entre les différentes organisations régionales qui explique l'inefficacité des actions dans la lutte.

Mots-clés : Bassin du Lac Tchad, BokoHaram, Défis sécuritaires, Intégration régionale, Terrorisme

Abstract

This study focuses on the issue of security challenges in a context of regional integration at the level of the Lake Chad Basin. More precisely, it studies the security situation. It therefore tries to find an explanation for the ineffectiveness of the fight to stem the advance of terrorism despite the fact that this locality brings together several supranational organizations. The results obtained show that the countries constituting the basin are in a poorer security situation, both from a human and institutional point of view. In addition, it is pointed out a lack of coordination between the different regional organizations which explains the ineffectiveness of the actions in the fight.

Keywords: Lake Chad Basin, Boko Haram, Security challenges, Regional integration, Terrorism

Introduction

Il existe déjà une littérature grise sur la relation entre les défis sécuritaires et les performances économique. Cette thématique a fait l'objet de nombreux travaux théoriques et empiriques. Après les insuffisances des modèles classiques (exogènes) à expliquer la croissance stable à l'équilibre, des auteurs comme Romer (ROMER, P., 1986 : pp.102-137), Lucas (LUCAS, R., 1988 : pp.3-42), Barro (BARRO, R.J., 1989 : 35-2), Roubini et Sala-I-Martin (ROUBINI, N. & SALA-I-MARTIN, X., 1995 : pp.275-301) ont développé des modèles de croissance endogène selon lesquels la croissance du revenu correspond à l'accumulation du capital physique, l'accumulation du capital humain et la croissance de la productivité.

Du fait que ces modèles ne sont pas parvenus à expliquer les différences notées avec d'autres pays en termes d'accumulation et d'innovation, les chercheurs ont orienté leurs idées vers des variables institutionnelles, pour tenter de justifier les écarts de production entre pays inexplicables par les seules variables économiques. Pour beaucoup d'entre eux, les causes sont les facteurs politiques et institutionnels dans le cadre du renouvellement des modèles de croissance.

C'est ainsi que Barro (BARRO, R. J. , 1996) explique qu'il existe un intérêt particulier à la démocratie alors que Clague, et al. (CLAGUE, C. & al., 1996 : pp.243–276) insistent sur l'importance du respect des droits de propriété. Dans la même veine, Alesina et Perotti (ALEZINA, A. & PEROTTI, R., 1994, pp.40-53) soulignent la nécessité de prendre en compte l'instabilité politique du pays. Rodrik (RODRIK, D., 2004 : pp.31-165) soutient qu'une bonne gouvernance serait une condition nécessaire pour améliorer les résultats économiques.

En outre, pour les partisans de la Nouvelle Économie Institutionnelle (NEI), les institutions efficaces expliquent en grande partie les écarts entre les succès des différentes économies, soutiennent Morchid (MORCHID, B., 2010), Rodrick (RODRIK, D., 2003), North (NORTH, D.C., 1990), Rosenberg et Birdzell (ROSENBERG, N. & BIRDZELL, L., 1986). Cette position, aussi claire que scientifiquement jouable, amène à voir les modèles économiques et politiques des pays du Bassin du Lac Tchad avec son phénomène d'insécurité, du fait des razzias accentuées par les exactions de la secte nigériane Boko Haram.

Des modèles empiriques sont également parvenus à montrer que des institutions de bonne qualité sont un gage de développement économique et de bien-être des populations. L'on note

malheureusement le contraire dans bon nombre des pays riverains du Bassin. En effet, Scully (SCULLY, G.W., 1988 : pp.652-662), Grier et Tullock (GRIER, K. & TULLOCK, G., 1989 : pp.219-242), Barro (1996) et Isham et Pritchett (ISHAM, D. & PRITCHETT, L.H., 1997 : pp.219-242) démontrent l'existence d'une corrélation positive entre, d'une part, l'indicateur des libertés civiles, comme mesure du cadre institutionnel et, d'autre part, la croissance économique, pour la majorité des pays. Abordant dans le même sens, Kaufmann et al (KAUFFMANN, D. & al., 2010) montrent que la bonne gouvernance exerce un effet positif sur la croissance. A cela, s'ajoute un autre résultat identique obtenu par Acemoglu et al (ACEMOGLU, D., 2004).Leurs travaux dégagent un écart de croissance entre les pays riches et les pays pauvres. Ces auteurs soutiennent que cela est dû en grande partie à la différence dans la garantie des droits de propriété entre ces pays.

De leur côté, RODRIK, SUBRAMANIAN et TREBBI (RODRIK, D., SUBRAMANIAN, A. & TREBBI, F. 2002) insistent sur l'idée selon laquelle la garantie des droits de propriété accélère la croissance. Même si les travaux sur la relation entre le développement économique et les questions sécuritaires et institutionnelles sont importants, il faut noter que la littérature sur les défis sécuritaires dans un contexte d'intégration n'est pas abondante, ou du moins pas assez fournie. Aujourd'hui, dans la lutte contre le terrorisme propagé par la secte nigériane Boko Haram et autres groupes criminels et mafieux dans le bassin du Lac Tchad, le processus engagé par les Etats membres a pris un coup, entre la volonté de mener un combat commun d'une part et le principe de préserver la souveraineté développé par chaque pays d'autre part. Il devient ainsi légitime d'étudier les issues et la pertinence, voire l'efficacité des actions gouvernementales dans la lutte contre l'insécurité.

C'est dans ce contexte que nous traitons dans ce travail les défis sécuritaires en relation avec l'intégration régionale dans le bassin du Lac Tchad. Le choix de la zone se justifie par le fait que ce bassin est confronté depuis plusieurs années à des problèmes sécuritaires causés en grande partie par la violence et la terreur instaurées par des groupes islamistes tels que Boko Haram qui en ont fait leur zone de prédilection.

Notre étude a pour cadre les actions institutionnelles et étatiques menées par les pays riverains du Bassin du Lac Tchad (le Nigéria, le Cameroun, Le Niger et le Tchad), dans la lutte commune contre le phénomène d'insécurité dans le bassin conventionnel et surtout celle de la politique d'intégration des pays appartenant à ce regroupement.

Depuis plusieurs années, cette zone est marquée par de nombreux évènements qui ont secoué et fragilisé la sécurité des États qui la composent. Parmi les défis sécuritaires, nous pouvons noter l'insécurité alimentaire, sanitaire, les problèmes de mal-gouvernance, de criminalité, d'inégalités sociales, de chômage, de changement climatique, entre autres. Il faut noter d'emblée que ces problèmes sécuritaires ont engendré de conséquences désastreuses, tant sur le plan humain qu'économique. Cette situation d'incertitude nous amène à nous demander pourquoi les mécanismes régionaux de sécurité n'ont pas permis d'endiguer ces menaces sécuritaires dans le Bassin du Lac Tchad pour permettre une intégration régionale tant souhaitée par tout pays ?

Ce travail a pour objectif global d'analyser les défis sécuritaires des communautés de cette localité dans un contexte d'intégration régional. De façon spécifique, il tentera dans un premier temps d'analyser la situation sécuritaire de la zone avant de discuter du rôle que pourrait jouer les communautés économiques régionales telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) auxquelles appartiennent concomitamment le Nigéria, le Cameroun, le Niger et le Tchad.

1. La question sécuritaire dans le Bassin du Lac Tchad : un état des lieux

Afin d'analyser les défis sécuritaires dans la région du Bassin du Lac Tchad, nous avons tenté de dresser une matrice en faisant une classification des variables. Nous avons retenu cinq indicateurs, à savoir : la sécurité alimentaire, sanitaire et la faiblesse de la couverture sociale, la criminalité, l'inégalité sociale et le chômage, le changement climatique et la gouvernance. Le Tableau 1 dresse les différents indicateurs ainsi que leurs variables. Le Tableau 2 donne les statistiques des indicateurs des pays qui composent la région ainsi que les données de certaines régions pour une analyse comparatives. Les résultats montrent que pour la totalité des indicateurs, les signaux sont au rouge pour le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Si on considère la sécurité alimentaire, sanitaire et la faiblesse de la couverture sociale, ces pays se retrouvent dans la dernière ligne de classement mondial dans le monde. Pire, si on s'intéresse à l'indice de couverture maladie (ICM), tous les quatre pays ont un indice inférieur à la moyenne des pays avec un développement humain faible.

Ce résultat prouve qu'il est rarement fait mention de couverture maladie dans les programmes politiques des pays concernés. Le même constat est fait si on s'intéresse à l'indice de

développement humain. Seuls le Cameroun et le Nigéria ont un indice de développement humain au-dessus de la moyenne des pays avec un développement humain faible. Si on prend la situation au niveau mondial, tous les pays de zone ont un niveau de développement humain en dessous de la moyenne mondiale. La même situation se dessine pour les caractéristiques telles que l'espérance de vie en bonne santé et le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, aux services d'assainissement et d'hygiène. Le Tchad détient l'espérance de vie en bonne santé la plus faible (47.23 ans) suivi du Nigéria (48.95), du Cameroun (51.07) et du Niger (52.54). La situation est plus alarmante si on considère le taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, aux services d'assainissement et d'hygiène, selon une étude réalisée en 2009 par l'Agence Française de Développement (AFD).

Au moment où les pays avec un développement élevé se trouvent à moins de 2 personnes pour 100.000 habitants, le Tchad est à 101 personnes pour 100000 habitants, le Nigéria 68.6, le Niger 70.8 et le Cameroun 45.2. Par ailleurs, pour les homicides, le Nigéria est de loin plus exposé que la moyenne au niveau mondial même si au Cameroun le nombre d'homicide est relativement faible. Si on s'intéresse au chômage, on note une relative différence avec les autres catégories de régions et le monde contrairement au coefficient d'inégalité humaine, où on voit que les pays du bassin du Lac Tchad ont un niveau d'inégalité humaine plus élevé que la moyenne au niveau mondiale (20.2), selon la même source. Le Tchad est le pays avec une inégalité plus marquée (37.4).

Intéressons-nous maintenant à la qualité des institutions représentée ici par les six variables de gouvernance développées par Daniel Kauffman (KAUFFMANN, D. 2010). Le premier constat qu'on fait avec les pays du Bassin du Lac Tchad, c'est qu'en matière de gouvernance, il reste beaucoup à faire puisque la situation n'est pas reluisante. Pour tous les pays, les valeurs sont négatives (mauvaises performances). Par exemple par rapport à l'indicateur « stabilité politique et absence de violence » qui mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement de gouvernement par des moyens inconstitutionnels ou violents, y compris le terrorisme, les réalisations au sein des pays du Bassin du Lac Tchad sont très faibles : Cameroun -1.38, Niger -1.26, Nigéria -2.19, Tchad -1.48.

Pour mieux étayer ces statistiques décevantes, nous pouvons faire une comparaison avec un benchmark des pays africains. Toujours avec des issues de cette même base, nous constatons que Maurice a un score de -0.87, Cap-Vert -0.75 ; Seychelles -1,15 ; Sao Tomé et Príncipe -0.53, Zambia -0.14 et Rwanda -0.12 (Rapport AFD ,2009). L'indicateur « primauté du droit »

mesure à quel point les individus et les compagnies portent la confiance ou la défiance par rapport aux lois de la société. Il mesure en particulier en particulier le fonctionnement et l'indépendance du système judiciaire, y compris la police, la protection des droits de propriété, la qualité de l'application des contrats, aussi bien que celle des crimes et la violence.

Pendant que les pays du bassin se distinguent pour leurs mauvaises réalisations (Cameroun (-1.08), Niger (-0.58), Nigéria (-0.88) et Tchad (-1.30)), c'est tout le contraire pour Maurice (0.78), Cap-Vert (0.45), Seychelles (0.20), (0.53) et Rwanda (0.12). Les résultats de la zone d'étude résulteraient des difficultés qu'ont connues les pays qui le composent, traduisant le manque de confiance de leurs citoyens à l'endroit de leur système judiciaire. Ce même constat peut être fait si l'on considère tous les six indicateurs de gouvernance du *World Governance Indicators*.

Il apparaît clairement que la situation sécuritaire de cette zone explique pourquoi elle est confrontée à de véritables freins au développement économique ainsi que la prise en charge des populations de leur bien-être sociale. En plus de cela, le Bassin du Lac Tchad est réputé être un environnement en manque de concertation et d'implication de la société civile pour la prise de décision, un manque de confiance des citoyens à l'endroit de leur système judiciaire (indicateur de la primauté du droit très faible).

2. Menace sécuritaire et besoin de réponse régionale

Il existe un grand nombre d'institutions créées dans le cadre de la paix et la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad. Le Conseil de sécurité de l'ONU est aujourd'hui la tête de pont des institutions internationales du système des nations unies qui luttent pour la sécurité dans le monde. La situation dans le Lac Tchad ne pouvait que retenir l'attention d'une telle institution.

Le Conseil de Sécurité, un des organes spécialisés des Nations Unies a articulé certaines thématiques autour de la sécurité des personnes. Nous pouvons noter entre autres la protection des civils en période de conflit armé, du statut et de la protection des enfants dans les conflits armés, de la protection et du rôle des femmes dans la recherche de la paix et de la sécurité, des réfugiés et des personnes déplacéesⁱⁱ. A côté du Conseil de Sécurité des Nations Unies, se trouve également l'Union Africaine(UA) au niveau africain.

Le préambule de l'Acte de la création de cette institution africaine, les Présidents signataires se disent

conscients du fait que le fléau des conflits en Afrique constitue un obstacle majeur au développement socio-économique du continent, et de la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité comme condition préalable à la mise en œuvre de l'agenda 2061 dans le domaine du développement et de l'intégration.

Si l'objectif premier d'une organisation régionale ou sous régionale est d'abord et avant tout la protection des personnes et de leurs biens, force est de constater que l'Afrique peine à sécuriser ses populations. La sécurité est relative et varie d'un pays à un autre. C'est pourquoi les dirigeants se disent « résolus à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme et des Peuples, à consolider les institutions et la culture démocratique à promouvoir la bonne gouvernance et l'État de droit ».

L'article 3 de l'Acte Constitutif de l'UA semble reconnaître l'importance de la paix et de la sécurité et fait état des objectifs de l'Union. La promotion de la paix et de la sécurité, la stabilité et la promotion de la bonne gouvernance sont entre autres les maîtres mots. Comme partout ailleurs sur le continent, il est difficile de voir un pays qui a réussi à atteindre ces objectifs fixés par l'institution panafricaine donc applicables aux États membres. Si les pays anglophones, à l'exception de quelques-uns, font mieux que ceux de la zone francophone où l'instabilité politique et la faiblesse des institutions de la République sont monnaies courantes, il n'en demeure pas moins le phénomène de terrorisme et de criminalité transfrontalière touche l'ensemble des États. En Afrique de l'Est avec la Somalie qui ne cesse de retenir l'attention du monde, l'Afrique de l'Ouest est confrontée depuis presque qu'une dizaine d'années à la déstabilisation des États des coups de force qui viennent s'ajouter aux activités des terroristes et autres narcotrafiquants qui secouent toute la bande sahélienne. Le Maghreb n'en finit pas non plus avec les conséquences du printemps arabe qui a succédé aux mouvements salafistes et extrémistes pour lesquels aucune fin n'est d'ailleurs envisagée.

Quant au Bassin du Lac Tchad, une particularité significative est qu'elle contient en son sein des pays qui appartiennent à fois à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Niger et Nigéria) et à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (Cameroun et Tchad). Connue comme étant une où sévit l'insécurité depuis la période précoloniale avec toutes sortes de pratiques criminelles, la situation s'est considérablement dégradée avec l'apparition de la secte nigériane Boko Haram qui ne cesse d'en faire son

sanctuaire. Avec la régionalisation de la crise générée par ce mouvement islamiste, ces deux institutions tentent de régler de façon concertée cette crise. En plus de ces deux institutions supranationales, il y a la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dont les quatre pays sont membres. Il faut toutefois noter que les États de la CEMAC n'ont pas mis en place des institutions propres en matière de sécurité humaine même si cette question est touchée par certains États de la CEMAC dans le sens de la protection civique, de gestion des catastrophes ou encore de la protection des individus à travers des dispositifs sécuritaires ou de défense(ATANGANA, E.M.,2017).

3. Paradoxe institutionnel dans la lutte contre Boko Haram

Si dans certains regroupements régionaux africains l'on note que les pays sont membres d'une seule institution régionale ou sous régionale, ceux qui composent le Bassin du Lac Tchad ont une particularité en termes d'appartenance à des regroupements régionaux différents. Il appartient à la fois à la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), à l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à la Communauté de États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), à la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CLBT) et à la Communauté du Golfe de Guinée (CGG).

Individuellement ou collectivement, les pays du bassin du lac Tchad ont mis en œuvre diverses stratégies pour endiguer la menace qui pèse sur la sécurité des personnes et de leurs biens. Deux principales approches ont été développées. Il s'agit de l'approche militaire et de l'approche de conciliation. En effet, bien que les États déclarent reprendre du terrain des mains des terroristes, la réalité et faits montrent que ces approches ne sont pas parvenues à endiguer de façon significative l'avancée du phénomène, encore moins à mettre fin au chaos et au désordre semé par ce fléau. Il s'agit ainsi de mettre en place en ensemble d'actions visant à dialoguer et à négocier avec le groupe terroriste afin de trouver une issue pacifique (AGBIBOA, D., 2013a ; 2013b). L'image de la stratégie militaire, cette approche a échoué et s'est trouvée inefficace.

A côté des tentatives adoptées par les pays individuellement, les regroupements régionaux des pays du Bassin du Lac Tchad ont également tenté de mener des actions visant à régler le problème par le biais des mécanismes régionaux de sécurité. Parmi ces institutions figurent la

CEDEAO, la CEEAC et la CBLT. En février 2015. Lors d'une réunion des membres de la CEEAC, il a été décidé d'harmoniser les efforts aussi bien stratégiques qu'opérationnelles avec les États membres de la CEDEAO afin d'éradiquer le terrorisme dans cette localité. En effet, la menace Boko Haram est de plus en plus pressante et meurtrière dans ces pays depuis sa création.ⁱⁱⁱ

Le nombre d'exactions ne cessent d'augmenter de même que leur zone d'occupation. Selon Oyewole (OYEWOLE, S., 2015 : pp.42-432), ce groupe terroriste va continuer de perpétuer ses actions criminelles dont le bilan se situait par exemple en 2015 autour de vingt mille morts, deux mille kidnappings, un million six cent mille déplacés internes, cent quatre-vingt-douze mille réfugiés dans les pays voisins et cent cinquante écoles détruites rien qu'au Nigéria et au niveau des zones voisines. Au moment de sa création, les opérations de Boko Haram ne se faisaient sentir que dans le nord du Nigéria. Quelques années plus tard, le groupe a voulu internationaliser sa menace à travers les pays qui entourent le Bassin.

La régionalisation a commencé à se faire ressentir à partir de 2012 au sein des pays voisins du Nigéria avec qui il partage la Commission du Lac Tchad (Cameroun, Niger, Tchad). La CEDEAO de son côté a toujours montré sa volonté de nouer des partenariats avec la CEEAC pour lutter contre l'insécurité. De même que la commission du Lac Tchad. Malgré toutes ces initiatives, il est évident d'admettre que tous les mécanismes régionaux de sécurité sont voués à l'échec ou du moins n'ont pas permis d'endiguer la menace terroriste.

Dès lors il devient légitime de considérer que la multiplication des organisations régionales a rendu complexe la coopération au sein des mécanismes de sécurité régionale. En effet, il existe une sorte de cacophonie entre les dirigeants des institutions notamment entre la CEDEAO et la CEEAC. Même si l'idée d'une action commune et concertée pour lutter contre l'insécurité humaine est largement admise, il n'en demeure pas moins que chacune d'elle continue de mener des actions individuelles dans la lutte, puisque qu'on ne voit pas encore un organisme fédérateur qui laisse entrevoir que les dirigeants savent que la menace est régionale et elle nécessite une action régionale et commune.

Pour justifier ces arguments, Atangana (ATANGANA, E.M., 2017) rappelle les propos du président de la commission de la CEDEAO du 12 décembre 2015 lors du trente cinquième Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO :

« On ne le dira jamais assez, ce combat (contre Boko Haram) est celui de toute la CEDEAO et pas uniquement celui du Nigeria et des autres pays directement touchés par les actes criminels du mouvement. »

Cette déclaration suffit pour montrer que la CEDEAO faisait sienne la question de lutte contre Boko Haram, quoiqu'elle n'indique pas clairement l'utilité de se joindre à la CEEAC pour endiguer le phénomène. En plus de ce manque de coordination, Atangana (ATANGANA, E.M., 2017) y greffe un manque de leadership régional et un difficile monopole des zones déstabilisées par les terroristes. Selon lui, le manque de leadership régional peut expliquer la difficile dynamique de coopération entre les États de la région du Bassin du Lac Tchad pour contrer de manière efficace Boko Haram sur la base des mécanismes régionaux existants.

L'auteur fait appel au leadership traditionnel du Nigéria pour étayer son hypothèse. Selon lui le Nigéria demeure le leader naturel de par sa taille en termes de population, son poids économique et surtout de ses capacités militaires et diplomatiques qui lui ont permis de jouer ce rôle en Afrique de l'Ouest durant des décennies. Il faut toutefois noter que même si le statut de leader ne peut pas remis en cause, il n'en demeure pas moins que la montée en puissance du Tchad dans la résolution de la crise surtout au plan militaire.

Des auteurs, tels que Lecoutre (LECOTRE, D., 2016 : p.1) et Tisseron (TISSERON, A., 2015) ont montré que le Tchad a su se rendre incontournable dans la gestion des problèmes sécuritaires en s'érigeant comme un bouclier militaire contre le terrorisme aussi bien en Afrique Centrale qu'en Afrique de l'Ouest. Detlef (DETLEF, N., 2010 : pp.881-901) fonde également ses recommandations sur cette base. La constitution d'une alliance ou d'une coopération sécuritaire autour d'un leadership devrait ainsi se faire au sein des institutions supranationales pour pouvoir restaurer la paix. Sauf que cette velléité de leadership risque d'amener les Etats à l'envisager dans une vision réaliste ; ce qui risquerait de créer plus de faussées entre les membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad.

Car, le fait que les pays qui composent le bassin sont dans des différentes organisations laisse penser que la réponse collective des différents regroupements devrait permettre d'atteindre les objectifs en termes de lutte contre l'insécurité. Toutefois, les résultats obtenus et la recrudescence des attaques terroristes dans cette localité montrent que les actions menées sont loin d'être efficaces. Il y a donc lieu d'explorer d'autres opportunités et possibilités de mieux coaliser et conjuguer leurs efforts pour mieux faire face aux groupes terroristes et bandits qui opèrent en toute quiétude dans certaines localités du Lac Tchad. Ce sera un premier pas vers une réelle intégration dans ce contexte d'incertitude sécuritaire.

Conclusion

L'objectif de cet article est de proposer une évaluation des questions liées à l'insécurité au niveau de la région du Bassin du Lac Tchad dans un contexte d'intégration régionale. En effet, le choix de cette thématique se justifie par le fait que cette zone a la particularité de réunir plusieurs regroupements régionaux. Nous avons fait dans un premier temps un état des lieux des problèmes liés à la sécurité et la criminalité sans oublier la sécurité alimentaire et sanitaire ainsi que la faiblesse de la couverture sociale, l'inégalité sociale et le chômage. Le changement climatique et la gouvernance n'ont été pas perdus de vue.

Dans un second temps, nous avons tenté de comprendre pourquoi malgré la présence de plusieurs institutions supranationales, les actions menées ne parviennent pas à endiguer la propagation des actions terroristes notamment celle du groupe islamiste Boko Haram. Les résultats montrent une insécurité en augmentation malgré les moyens déployés par les Etats.

La sécurité alimentaire n'est pas atteinte, l'indice de développement humain est faible. Il y a également l'indicateur de la primauté du droit qui est faible.

Concernant l'approche régionale dans la lutte contre l'insécurité, les résultats ont montré qu'il existe un manque de coordination entre les différents regroupements régionaux.

Dès lors, une meilleure coordination doublée d'un leadership au niveau des différentes institutions ainsi que la création d'une organisation centralisée s'avèrent nécessaire pour la lutte efficace contre l'insécurité humaine dans le Bassin du Lac Tchad qui, à terme devra permettre d'ouvrir la voie à une intégration régionale pour un développement socio-économique, politique et culturel.

Une bonne coopération entre les pays riverains du Bassin du Lac Tchad passera nécessairement par là.

Ainsi, il est tout à fait normal que chaque Etat joue à la souplesse dans sa politique de souveraineté et de défense d'intégrité territoriale afin que les actions menées conjointement avec ses voisins soient efficaces.

En définitif, l'intégration régionale dans ce contexte d'insécurité prend du plomb dans l'aise à cause de l'absence de l'autorité de l'Etat dans les pays riverains du Bassin du Lac Tchad. Sans un Etat de droit et une présence effective sur toute l'étendue du territoire, toute tentative

de stabilisation ou d'intégration aura un résultat insignifiant ou simplement vain. L'élaboration de toute politique de développement et de d'intégration régionale dans une vision de promotion de bonne gouvernance est vivement recommandée.

Annexes

Tableau 1: variables et description

Variables	Indicateurs	Sources	Années	Définition
Sécurité alimentaire, sanitaire et faible couverture sociale				
Indice de couverture médicale	ICM	GHO	2017	Indice de couverture des services (qui mesure la couverture de certains services de santé essentiels sur une échelle de 0 à 100). La couverture universelle des soins de santé est définie comme la garantie que toutes les personnes ont accès aux services de santé nécessaires (y compris la prévention, la promotion, le traitement, la réadaptation et les soins palliatifs) de qualité suffisante pour être efficaces, tout en veillant à ce que l'utilisation de ces services n'expose pas l'utilisateur à des difficultés financières.
Indice de développement humain	IDH	UNDP	2019	Indice composite mesurant les résultats moyens dans trois dimensions fondamentales du développement humain : une vie longue et saine, le savoir et un niveau de vie décent. Voir la note technique sur le site http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2018_technical_notes.pdf pour plus de détails sur le calcul de l'IDH.
Espérance de vie en bonne santé	EVBS	GHO	2018	L'espérance de vie en bonne santé révèle la santé réelle d'une population contrairement à l'espérance de vie qui donne une indication sur la durée de vie moyenne d'une population (en année)
Taux de mortalité attribué à l'eau insalubre, aux services d'assainissement et d'hygiène	INSAL	UNDP	2016	Nombre de décès dus à la diarrhée, aux infections intestinales par les nématodes et à la malnutrition protéino-énergétique qui sont imputables à l'insuffisance des services d'eau, d'assainissement et

d'hygiène, exprimé pour 100 000 habitants

Criminalité

Taux d'homicide

HOM

UNDP

2013-2018

Nombre de décès illégaux infligés à une personne dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves, exprimé pour 100 000 personnes.

Réfugiés par pays d'origine
(en milliers)

REF

UNDP

2019

Nombre de personnes qui ont fui leur pays d'origine parce qu'elles craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social particulier et qui ne peuvent ou ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine. Les réfugiés comprennent les personnes reconnues par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son protocole de 1967, la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la définition des réfugiés contenue dans la Déclaration de Carthage sur les réfugiés de 1984 telle qu'incorporée dans les lois nationales, les personnes reconnues conformément au statut du HCR, les personnes bénéficiant de formes de protection complémentaires et celles qui bénéficient d'une protection temporaire. En l'absence de chiffres gouvernementaux, le HCR a estimé la population de réfugiés dans de nombreux pays industrialisés sur la base de 10 ans de reconnaissance individuelle des demandeurs d'asile.

Inégalité sociale et chômage

Chômage total (en % de la population active)	CHO	UNDP	2019	Pourcentage de la population active âgée de 15 ans et plus qui n'a pas d'emploi salarié ou indépendant mais qui est disponible pour travailler et a pris des mesures pour chercher un emploi salarié ou indépendant.
Coefficient d'inégalité humaine	CIH	UNDP	2019	Inégalité moyenne dans trois dimensions fondamentales du développement humain. Calculée comme la moyenne arithmétique des valeurs de l'inégalité de l'espérance de vie, de l'inégalité de l'éducation et de l'inégalité des revenus en utilisant la méthodologie de la note technique (disponible sur http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2020_technical_notes.pdf).

Changement climatique

Personnes sans domicile fixe en raison d'une catastrophe naturelle	SDF	UNDP	2016	Nombre annuel moyen, exprimé par million de personnes, de personnes qui n'ont pas d'abri pour vivre à la suite de catastrophes naturelles, qui emportent avec elles leurs quelques biens et qui dorment dans la rue, dans l'embrasement des portes ou sur les quais, ou dans tout autre espace, de manière plus ou moins aléatoire.
Index de la liste rouge (valeur)	ILR	UNDP	2019	Mesure du risque d'extinction global pour des groupes d'espèces. Elle est basée sur les changements réels du nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Elle va de 0, toutes les espèces classées comme éteintes, à 1, toutes les espèces classées comme moins préoccupantes.

Gouvernance

Participation et Responsabilisation	PR	WGI	2018	Mesure le cadre dans lequel les citoyens d'un pays sont en mesure de participer au choix de leur gouvernement et de jouir de la liberté d'expression, de la liberté d'association et de la liberté des médias.
Stabilité politique et absence de violence	STA	WGI	2018	Mesurée comme la perception de la probabilité que le gouvernement soit déstabilisé ou renversé par des moyens anticonstitutionnels et violents, y compris la violence domestique et le terrorisme.
Efficacité des pouvoirs publics	EPP	WGI	2018	Mesure la qualité des services publics, la qualité et le degré d'indépendance de la fonction publique vis-à-vis des pressions politiques, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, et la crédibilité des engagements des gouvernements à l'égard de ces politiques.
Qualité de la réglementation	QR	WGI	2018	Mesurée comme la capacité du gouvernement à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des réglementations saines qui permettent et favorisent le développement du secteur privé.
Primauté du droit	PD	WGI	2018	Saisit les perceptions de la mesure dans laquelle les agents ont confiance dans les règles de la société et les respectent, et en particulier la qualité de l'exécution des contrats, les droits de propriété, la police, les tribunaux, ainsi que la probabilité de criminalité et de violence.

Lutte contre la corruption

CC

WGI

2018

Il s'agit de la perception de la mesure dans laquelle le pouvoir public est exercé à des fins privées, y compris les petites et grandes formes de corruption, ainsi que la "mainmise" des élites et des intérêts privés sur l'État.

Source : auteur

Tableau 2: Quelques statistiques sur les défis sécuritaires

	Cameroun	Niger	Nigeria	Tchad	DHH	DHB	Monde
ICM	4.67	7.74	3.75	4.49	77	46	65.33
IDH	0.563	0.394	0.539	0.398	0.753	0.513	0.737
EVBS	51.07	52.54	48.95	47.23	68.4	53.8	63.12
INSAL	45.2	70.8	68.6	101	1.9	47.6	11.7
HOM	1.4	-	34.5	-		6.3	5.6
REF	66.3	3.1	295.6	11.2	1269.1	9044.8	19834.1
CHO	3.4	0.5	8.1	1.9	6	5.8	5.6
CIH	33.4	27.4	35.2	37.4	10.7	31.3	20.2
SDF	140	177	7	38	143	119	152
ILR	0.840	0.936	0.856	0.916	-	-	-
PR	-1.10	-0.58	-0.41	-1.45	-	-	-

STAB	-1.38	-1.26	-2.19	-1.48	-	-	
EPP	-0.80	-0.77	-1.02	-1.53	-	-	-
QR	-0.80	-0.64	-0.88	-1.11	-	-	-
PD	-1.08	-0.58	-0.88	-1.30	-	-	-
LC	-1.15	-0.58	-1.04	-1.41	-	-	-

Source : auteur

Notes de fin de page

ⁱ Corresponding author : heurang.mahouli@gmail.com, Université de N'Djamena (République du Tchad) ; Tel: +235 6629 5987, +235 9962 8850 ;

ⁱⁱ Rapport du Secrétaire Général du Conseil de Sécurité ;

ⁱⁱⁱ Certains situent sa création au milieu des années 1990 (Onuoha (2010) ; Waldek et Jayasekara(2011) ; Azumah, (2015) ;

Références bibliographiques

ACEMOGLU; D. et al. (2004), "Income and Democracy," Working paper, Massachusetts Institute of Technology.

AGBIBOA, D. (2013a), "Is Might Right? Boko Haram, the Joint Military Task Force, and the Global Jihad», *Military and Strategic Affairs*, Vol 5, N°. 3 |.

AGBIBOA. D. (2013b), "The Ongoing campaign on terrorism in Nigeria: Boko Haram versus State", *International Journal of Security and Development* 2(3), 52, pp. 1-18.

ALESINA, A. & PEROTTI. R. (1994), *The Political Economy of Budget Deficit: A*

ATANGANA, E., M. (2017), *Le Bassin du Lac Tchad face aux nouvelles formes de menace : La difficile dynamique de réponse régionale face à la montée en puissance du groupe terroriste islamiste Boko Haram*, *Mémoire de Maîtrise en Études Internationales*, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.

BARRO, R. J. (1989), " A Cross-Country Study of Growth, Saving, and Government". NBER Working Paper No. 2855. Pp. 35-52.

BARRO, R.J. (1996), *Determinants of Economic Growth: A Cross-Country Empirical Study*. Cambridge, MA: MIT Press, 1997. xii + 145 pp. 22.50 (cloth), 12.50 (paper); ISBN: 0-262-02421-7 (cloth), 0-262-52254-3 (paper), pp.2-119.

CLAGUE, C. & al. (1996), "Property and contract rights in autocracies and democracies". *J Econ Growth*1, pp.243–276.

DETLEF, N. (2010), "How to Compare Regional Power: analytical concepts and research topics", *Review of International Studies*, Vol 36, pp. 881-901.

GRIER, K. & TULLOCK, G. (1989), "An empirical analysis of cross-national economic growth, 1951-1980, *Journal of Monetary Economics*, 1989, vol. 24, issue 2, pp 259-276.

ISHAM, D. & PRITCHETT, L. H. (1997), "Civil Liberties, Democracy, and the Performance of Government Projects" *The World Bank Economic Review*, Volume 11, Issue 2, May, Pages 219–242.

KAUFMANN, D. & al. (2010), "The Worldwide Governance Indicators: A Summary of Methodology, Data and Analytical Issues". World Bank Policy Research Working Paper No. 5430. http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1682130 (24/03/2021).

LECOUTRE, D. (2016), "Le Tchad : Puissance de circonstance", *Le Monde Diplomatique*, juin 2016, p. 11.

LUCAS, R. (1988), "On the mechanics of economic development", *Journal of Monetary Economics*, 1988, Vol. 22, issue 1, pp.3-42.

MORCHID, B. (2010), "La qualité des institutions constitue-t-elle une barrière à la relance économique ? Application à un échantillon de pays africains", CODESRIA, 21/12/2010, Dakar, pp.1-25

NORTH, D. C. (1990), "The New Institutional Economics and Development", Washington University, St. Louis, Vol. 183, 480 pages.

OYEWOLE, S. (2015), "Boko Haram, Insurgency and the war against terrorism in the Lake Chad region"; *Strategic analysis*, 39:4, pp. 428-432.

Panel Data Analysis, *Global Business & Economics Anthology*, ISSN: 1553±1392,

RODRICK, D. (2004), "Trade, Growth, and Poverty, *Journal of Economic Growth*, Vol. 9, No. 2 (Jun., 2004), pp. 131-165.

RODRIK, D.(2003), "Institutions, Integration, and Geography: In Search of the Deep Determinants of Economic Growth, " In Search of Prosperity: Analytic Country Studies on Growth, ed. by Dani Rodrik, (Princeton, New Jersey: Princeton University Press);

RODRIK, D., SUBRAMANIAN, A. and TREBBI, F. (2002), "Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development', CID Working Paper No. 97, Center for International Development, Harvard University, Cambridge, MA.

ROMER, P. (1986), "Increasing Returns and Long-Run Growth", The Journal of Political Economy, Vol. 94, N° 5, pp. 1002-1037.

ROSENBERG, N. & BIRDZELL, L. (1986), " How the West Grew Rich: The Economic Transformation of the Industrial World. By Nathan Rosenberg and L. E. Birdzell Jr., (New York: Basic Books, Inc., 1986. Pp. xii 353. \$19.95.). *American Political Science Review*, 80 (3), 1087-1088. DOI :10.2307/1960624.

ROUBINI, N. & SALA-I-MARTIN, X.(1995), A growth model of inflation, tax evasion, and financial repression, *Journal of Monetary Economics*, **35**, , 275-301.

SCULLY, G. W. (1988), "The Institutional Framework and Economic Development", The Journal of Political Economy, Vol.96, n° 3, pp. 652-662.

TISSERON, A. (2015) "Tchad : Émergence d'une puissance régionale?", Institut Thomad More, Juillet 2015 • Note d'actualité 34. Volume I, March 2019, pp 40-53.